

Énoncé des qualifications

Le Royaume des Pays-Bas a l'honneur de présenter la candidature du juge Egbert Myjer à l'élection des membres de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale. Le juge Myjer est une éminente personnalité jouissant de la plus haute considération morale, dotée d'une grande expérience et de compétences en droit pénal et international, et qui satisfait pleinement aux critères relatifs aux membres de la Commission consultative, tels qu'adoptés par l'Assemblée des États Parties dans le cadre de la résolution ICC-ASP/10/Res.5.

Le juge Myjer a accompli une longue et brillante carrière juridique à la fois aux Pays-Bas et à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Avant d'exercer les fonctions de juge à la CEDH, il a été juge et vice-président du Tribunal de Grande Instance de Zutphen, avocat général auprès de la Cour d'appel de La Haye et avocat général en chef auprès de la Cour d'appel d'Amsterdam. Sa grande expérience juridique aux niveaux national et international confirme ses compétences en matière de droits de l'homme et de droit pénal.

De plus, le juge Myjer possède d'excellents titres universitaires. Il est actuellement professeur de droit pénal et de droits de l'homme à l'Université libre d'Amsterdam et conférencier invité à l'Université catholique de Louvain. Il a publié de nombreux ouvrages, articles et annotations concernant les droits de l'homme et le droit pénal. Il a coécrit le Manuel des droits de l'homme à l'intention des procureurs, pour l'Association internationale des procureurs.

Au cours de sa carrière professionnelle et universitaire, le juge Myjer a pris part à de nombreuses activités dans le domaine du droit pénal et du droit relatif aux droits de l'homme. En tant que membre fondateur du comité de rédaction du *Netherlands Human Rights Law Review* (bulletin NJCM), il a considérablement contribué au développement du droit relatif aux droits de l'homme aux Pays-Bas. Il a présidé le forum relatif aux droits de l'homme à l'Association internationale des procureurs (2000-2004) et a siégé au Comité exécutif de l'Association entre 2001 et 2004.

La contribution exceptionnelle du juge Myjer à la justice a été reconnue en 2000, lorsque la Reine Beatrix l'a nommé Officier de l'Ordre d'Orange-Nassau. En outre, le juge Myjer a reçu la médaille Pro merito du Conseil de l'Europe en 2001 et le Certificat du mérite de l'Association internationale des procureurs en 2004. Il a été nommé Bencher honoraire de Lincoln's Inn en 2011.

En tant que juge de la Cour européenne des droits de l'homme, le juge Myjer a fait preuve d'une parfaite maîtrise des deux langues de travail de la Cour pénale internationale, à savoir l'anglais et le français. Il lit, parle et écrit parfaitement les deux langues. Outre le néerlandais qui est sa langue maternelle, il lit, parle et écrit également l'allemand.

Le Royaume des Pays-Bas est fermement convaincu que les capacités professionnelles et les qualités personnelles du juge Myjer constitueront une précieuse contribution au travail important de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge.

* * *